

Réfection intégrée de l'avenue Viscount, de la place Harrold et de l'avenue Veteran
Séance d'information publique n° 2 (du 11 février au 10 mars 2025)

Commentaires/Réponses

	Synthèse des commentaires	Réponses
1	Je ne veux pas de stationnement sur le côté nord de l'avenue Viscount, du 33 jusqu'au 57 de l'avenue Viscount. Il s'agit d'une courbe en aveugle dans laquelle les automobilistes ne peuvent voir les personnes, les cyclistes et les autres voitures qui circulent. Pour des raisons de sécurité, aucune voiture ne doit être stationnée dans ce tronçon.	Aucun stationnement ou arrêt n'est autorisé du côté nord de l'avenue Viscount, du 41 avenue Viscount jusqu'à l'avenue Carling.
2	Est-ce que je pourrai travailler à domicile ou est-ce que ce sera trop bruyant?	La Ville ne peut pas se prononcer sur la façon dont les propriétés ou les pièces des maisons sont isolées contre le bruit, mais les activités de construction qui auront lieu peuvent être bruyantes. Les niveaux de bruit seront plus élevés lorsque les travaux se dérouleront à proximité immédiate de votre propriété.
3	En ce qui concerne la modération de la circulation, nombreux sont ceux qui garent leur voiture dans la rue et beaucoup partagent même les entrées de cour. Pourquoi rétrécir la rue et perdre des places de stationnement alors que la présence de voitures garées aurait le même effet.	Il faut limiter le stationnement à un seul côté de la rue, car la largeur proposée de 8,5 m permet d'élargir les trottoirs, conformément aux normes actuelles de la Ville, ainsi que de ramener la largeur de la chaussée aux largeurs prescrites dans les lignes directrices de la Ville concernant les rues où la vitesse est limitée à 30 km/h, lesquelles ne permettent pas le stationnement des deux côtés de la rue.
4	La Ville a-t-elle pour politique de respecter une certaine largeur de trottoir?	Oui. La largeur standard de la Ville pour les nouveaux trottoirs est de 2,0 m (1,8 m au minimum).
5	Pourquoi aménager des trottoirs plus larges s'ils ne sont pas entretenus en hiver?	Les trottoirs élargis seront entretenus en hiver.
6	Le voisin a quatre voitures (deux garées dans la rue) et devra garer ses voitures plus loin s'il a moins de places de stationnement. Cela posera également un problème pour les soins à domicile.	Si les résidents ont besoin d'arrangement particulier pendant les travaux pour des soins à domicile ou d'autres services de visite à domicile, ils doivent en informer la gestionnaire de projet de la Ville et l'administrateur du contrat — leurs coordonnées seront fournies dans un avis envoyé à tous les résidents avant le début des travaux.
7	De nombreux employés de l'Hôpital Royal Ottawa utilisent le secteur pour garer leur voiture en raison du manque de places de stationnement à l'établissement. Cela s'ajoute aux problèmes de stationnement qu'éprouvent déjà les résidents.	Il faut limiter le stationnement à un seul côté de la rue, car la largeur proposée de 8,5 m permet d'élargir les trottoirs, conformément aux normes actuelles de la Ville, ainsi que de ramener la largeur de la chaussée aux largeurs prescrites dans les lignes directrices de la Ville concernant les rues où la vitesse est limitée à 30 km/h, lesquelles ne permettent pas le stationnement des deux côtés de la rue. L'application par règlement de restrictions concernant le stationnement sera requise.
8	Le projet du chemin Merivale et de l'avenue Carling ne m'enchant pas... les angles du trottoir précipitent les personnes en fauteuil	L'accessibilité pendant les travaux est d'une importance capitale pour la Ville; elle fera régulièrement l'objet d'un suivi et d'une évaluation pendant toute la durée du projet.

	roulant dans la rue. Il y a également des problèmes avec l'entrepreneur.	
9	L'homme à l'arrière a dit qu'il était heureux d'avoir un trottoir plus large.	Commentaire noté.
10	Pendant combien de temps serons-nous alimentés par une conduite d'eau temporaire et quelles seront les conséquences sur notre réseau d'approvisionnement en eau?	L'approvisionnement en eau temporaire sera nécessaire lorsque les conduites d'eau principales actuelles seront mises hors service. La qualité de l'eau sera analysée et répondra aux normes relatives à la qualité de l'eau potable de la Ville. En ce qui concerne les dates et la durée du recours à un système d'approvisionnement en eau temporaire, la Ville n'impose aucune façon de faire à l'entrepreneur, mais on peut s'attendre à ce que chaque résidence soit raccordée à un système d'approvisionnement temporaire pendant au moins une saison des travaux (généralement de mai à novembre).
11	Je fais faire des rénovations à la maison... dois-je attendre?	Les rénovations de propriétés privées sont autorisées à condition qu'elles n'aient pas d'incidence sur l'emprise de la Ville.
12	Pour quelle raison l'une des intersections de la place Harrold est-elle différente des autres?	Les distances de rétrécissement requises à l'approche des intersections surélevées sont telles que les intersections sont trop près les unes des autres pour permettre l'aménagement d'une intersection surélevée aux deux endroits.
13	La traversée entre l'avenue Viscount et le chemin Merivale est dangereuse. La Ville devrait aménager un dos d'âne allongé ou un dos d'âne allongé avec plateau à cet endroit.	Le passage pour piétons peint et signalisé sera remis en place après les travaux. La mise en place de mesures de modération de la circulation pour la voie de transit du chemin Merivale ne fait pas partie de la portée de ce projet. Cependant, l'équipe responsable du projet visant le chemin Merivale est au fait du problème et mettra en œuvre les mesures de modération de la circulation qui s'imposent. Les études techniques relatives aux mesures de modération de la circulation, y compris les dos d'âne allongés, ont été réalisées conformément au Plan d'action stratégique en matière de sécurité routière approuvé par le Conseil municipal, qui recommande que les rues résidentielles locales soient réaménagées pour que la vitesse limite des véhicules soit de 30 km/h lorsque des travaux de réfection ont lieu.
14	La limite de ma propriété se situe-t-elle à 16 pieds de la bordure de rue?	L'emplacement de la limite des propriétés varie d'une propriété à l'autre. Vous pouvez consulter la page Web de GéoOttawa pour connaître l'emplacement approximatif de la limite de votre propriété.
15	Je ne comprends pas pourquoi la place Harrold est à sens unique. Les dos d'âne allongés ne sont pas nécessaires. Comment les déneigeurs se débrouilleront-ils?	Compte tenu de l'élargissement des trottoirs qui sera réalisé pour répondre aux normes de conception de la Ville, la largeur de chaussée prévue ne peut pas être modifiée. Les dos d'âne allongés ont pour but de répondre aux lignes directrices de la Ville concernant les rues où la vitesse est limitée à 30 km/h. Les services municipaux sont habitués à déneiger les rues dotées de dos d'âne allongés.
16	Le projet de l'avenue Anna et du croissant Crown chevauchera-t-il le présent projet? Cela entraînera-t-il des problèmes d'accessibilité?	Le projet de l'avenue Anna et du croissant Crown devrait commencer au printemps 2026, sous réserve de l'approbation du budget. Bien que le projet se déroule sur des rues voisines, l'équipe responsable du projet ne s'attend pas à ce qu'il y ait des problèmes d'accessibilité, de calendrier ou de coordination entre ces deux projets de la ville d'Ottawa.

17	Les travaux endommageront-ils mon entrée de cour?	Les travaux sont pour la plupart limités à l'emprise, mais il est possible que des dommages ou des excavations touchent les entrées de cour. Les entrées de cour endommagées ou excavées pendant les travaux seront remises dans l'état où elles se trouvaient avant les travaux.
18	Si un arbre est abattu, est-ce que deux arbres seront plantés? La communauté peut-elle avoir son mot à dire sur le type d'arbres plantés?	Le contrat comprendra des quantités pour la plantation d'une variété d'espèces d'arbres indigènes, y compris, mais sans s'y limiter, l'érable rouge, le chêne à gros fruits, le chêne blanc, le févier épineux, le micocoulier et le noyer noir. Tous les arbres abattus seront remplacés et des arbres supplémentaires seront plantés dans les espaces verts de la place Harrold et ailleurs dans les limites du projet lorsque l'espace le permet.
19	Suis-je protégé si mon arbre meurt après les travaux?	Les travaux de l'entrepreneur sont soumis à une période de garantie de deux ans. Si un arbre ou d'autres dommages sont constatés pendant les travaux ou la période de garantie, les propriétaires sont invités à communiquer avec la gestionnaire de projet de la Ville et l'entrepreneur afin d'entamer la procédure de réclamation.
20	J'ai assisté à la séance d'information publique hier soir et je vous ai brièvement parlé (Christine) du système d'irrigation de ma propriété. Je veux juste m'assurer qu'il sera pris en considération lorsque les travaux commenceront.	Commentaire noté. Les propriétaires sont invités à communiquer avec la gestionnaire de projet de la Ville et l'administrateur du contrat s'ils possèdent des systèmes d'irrigation privés — leurs coordonnées seront fournies dans un avis préalable aux travaux.
21	J'ai une suggestion pour les deux agrandissements de parcs sur la place Harrold. Ils pourraient êtreensemencés avec des fleurs sauvages indigènes pour créer deux étendues de fleurs. Un chemin en herbe relierait le cercle et le parc. Cet aménagement serait très beau et intéressant pour le voisinage.	Les Services de l'entretien des parcs de la Ville d'Ottawa ne disposent pas des ressources nécessaires pour entretenir les fleurs sauvages. En outre, cet emplacement particulier ne convient pas à ces plantes, car elles risquent d'être endommagées par la neige et les sels de voirie qui y sont accumulés pendant l'hiver.
22	Des dos d'âne allongés ou une intersection surélevée sont nécessaires sur l'avenue Veteran, à l'intersection de la place Harrold, pour ralentir la circulation et assurer la sécurité des enfants.	Une intersection surélevée est proposée à l'intersection sud de la place Harrold et de l'avenue Veteran, et un passage surélevé pour piétons est proposé pour l'embranchement ouest de l'intersection nord de la place Harrold et de l'avenue Veteran. Aucun passage surélevé pour piétons n'est proposé à l'embranchement est, car celui-ci est équipé de panneaux d'arrêt.
23	La sécurité des infrastructures cyclables devrait être une priorité dans tous les projets de réfection de rues, notamment sur les avenues Veteran et Admiral, qui font partie des itinéraires cyclables courants dans le secteur.	Les aménagements cyclables exclusifs ne sont généralement pas justifiés dans les rues résidentielles.
24	La Ville compte-t-elle planter des arbres dans les cercles gazonnés situés aux deux extrémités de la place Harrold? Elle devrait le faire!	Oui. Des arbres seront plantés dans les espaces verts de la place Harrold et ailleurs dans les limites du projet lorsque l'espace le permet.
25	Merci pour la présentation! C'était génial. Nous sommes très satisfaits des mesures de modération de la circulation. Nous voulons vraiment que tout notre quartier soit limité à 30 km/h pour que nos enfants puissent jouer, faire du vélo et aller à l'école à pied en toute sécurité. Nous aimerions qu'un autre dos d'âne allongé soit ajouté à l'avenue Veteran. Il s'agit d'une rue très droite où les gens circulent	Un dos d'âne allongé est proposé sur l'avenue Veteran, à environ 35 mètres au sud de l'avenue Viscount. L'intersection surélevée se trouve à 50 mètres au sud du dos d'âne allongé, et le passage surélevé pour piétons de l'avenue Crerar est à environ 50 mètres au sud de l'intersection surélevée. Des rétrécissements d'intersection sont également proposés sur l'avenue Veteran à la hauteur de l'avenue Viscount, sur la place Harrold Nord et Sud, et sur l'avenue Crerar.

	très rapidement, et nous ne sommes pas certains qu'un passage surélevé suffise à les ralentir.	
26	Nous aimerions également voir un peu plus de créativité dans l'aménagement des espaces verts aux deux extrémités de la place Harrold. Nous aimons l'idée d'avoir plus d'arbres et nous nous demandons s'il serait possible d'aller plus loin que de simples arbres et du gazon. Des fleurs sauvages et des herbes mellifères pourraient égayer ces espaces.	Les Services de l'entretien des parcs de la Ville d'Ottawa ne disposent pas des ressources nécessaires pour entretenir les fleurs sauvages. En outre, cet emplacement particulier ne convient pas à ces plantes, car elles risquent d'être endommagées par la neige et les sels de voirie qui y sont accumulés pendant l'hiver.
27	Comme notre voisin l'a mentionné lors de la séance d'information, nous nous demandons également pourquoi seulement trois passages pour piétons sur quatre de l'intersection entre la place Harrold et l'avenue Veteran sont surélevés. Nous aimerions qu'ils soient tous surélevés. Nous savons que le passage pour piétons qui traverse la bretelle du chemin Merivale n'est pas dans la portée du projet, mais toute mesure, même temporaire, serait la bienvenue pour rendre ce passage moins dangereux. Merci encore pour votre bon travail!	Les commentaires concernant les mesures de modération de la circulation sur le chemin Merivale ont été pris en note et seront transmis à l'équipe responsable du projet. Aucun passage surélevé pour piétons n'est proposé à l'embranchement est, car celui-ci est équipé de panneaux d'arrêt. Le passage pour piétons peint et signalisé sera remis en place après les travaux.
28	Le nombre de places de stationnement diminuant sur les avenues Viscount et Veteran, les automobilistes se dirigeront naturellement vers la place Harrold, où plusieurs véhicules du personnel de l'Hôpital Royal d'Ottawa sont déjà stationnés régulièrement. Ne fait-on que simplement déplacer un problème de deux rues, à savoir la place Harrold? Que peut-on faire pour atténuer le problème?	Il faut appliquer des restrictions relatives au stationnement sur les avenues Viscount et Veteran en raison du rétrécissement de la chaussée pour permettre l'élargissement des trottoirs conformément aux normes actuelles de la Ville ainsi qu'aux lignes directrices de la Ville concernant les rues où la vitesse est limitée à 30 km/h, lesquelles ne permettent pas le stationnement des deux côtés de la rue. L'application par règlement des restrictions sur le stationnement sera requise.
29	Avec la fermeture de la rue qui traverse actuellement les espaces verts de la place Harrold, nous aimerions que soit aménagé un sentier asphalté pour les enfants, les vélos et les piétons. J'espère également que des arbres seront plantés dans les deux petits espaces verts qui seront reliés aux plus grands.	Des arbres seront plantés dans les espaces verts. Les plans de la Ville pour les piétons et les cyclistes ne prévoient pas de sentiers dans les espaces verts situés à chaque extrémité de la place Harrold, mais cet emplacement a été ajouté à la liste des demandes de parcs pour 2025, qui sera réexaminée si des fonds deviennent disponibles.
30	Des trottoirs plus larges, une circulation à sens unique, des dos d'âne allongés et une limite de vitesse de 30 km/h seraient très bienvenus sur la place Harrold, tout comme des mesures de modération de la circulation sur les avenues Viscount et Veteran. Nous sommes simplement déçus de voir que l'échéancier du projet est d'environ deux ans et demi.	Commentaire noté. L'échéancier prévu pour les travaux est calculé en fonction des calendriers de construction habituels à Ottawa pour des travaux de portée similaire et tient compte des contraintes saisonnières liées aux conditions météorologiques. L'entrepreneur peut toutefois proposer un autre échéancier qui permettrait d'avancer la date d'achèvement des travaux.
31	Je comprends que le but est d'améliorer la sécurité. Mais nous pouvons y parvenir sans rétrécir les rues. Des rues étroites rendront la circulation à vélo difficile pour les familles avec de jeunes enfants,	Les études techniques relatives aux mesures de modération de la circulation, y compris la mise en place de dos d'âne allongés et le rétrécissement de la chaussée suite à l'élargissement des trottoirs, ont été réalisées conformément au Plan d'action stratégique en

	<p>car elles risquent davantage de se faire surprendre par une portière qui s'ouvre ou de se disputer l'espace avec les automobilistes. Pour améliorer la sécurité, utilisez des dos d'âne allongés ou d'autres mesures. Disposons-nous de statistiques sur le nombre d'accidents sur l'avenue Viscount afin de pouvoir comparer la situation après le rétrécissement de la chaussée?</p>	<p>matière de sécurité routière approuvé par le Conseil municipal, qui recommande, lorsque des travaux de réfection ont lieu, que les rues résidentielles locales soient réaménagées pour que la vitesse limite des véhicules soit de 30 km/h.</p> <p>L'équipe responsable des études techniques sait qu'il y a eu dix collisions impliquant des véhicules entre 2013 et 2022 sur l'avenue Viscount, la place Harrold et l'avenue Veteran, y compris aux intersections de l'avenue Carling et de l'avenue Viscount et du chemin Merivale et de l'avenue Viscount. Pour plus d'informations, n'hésitez pas à consulter la page Web d'Ottawa Ouverte à l'adresse https://ouverte.ottawa.ca/?locale=fr.</p>
32	<p>La réduction du nombre de places de stationnement n'a pas de sens puisque nous autorisons de nouvelles constructions sans places de stationnement. L'augmentation de la population avec le nombre actuel de places de stationnement réduira les possibilités de se stationner et favorisera l'utilisation des transports en commun, ce qui, je crois, est l'un des objectifs de la Ville. Le stationnement dans les entrées de cour est lui aussi limité, car nous partageons les entrées. Je comprends que nous en perdrons certaines places en raison des avancées de trottoir, mais en quoi cela améliore-t-il la sécurité?</p>	<p>Les mesures de modération de la circulation horizontales proposées, telles que les avancées de trottoir et les avancées de bordure aux intersections, permettent d'aménager la chaussée de manière à respecter l'objectif de vitesse de 30 km/h fixé dans le Plan d'action en matière de sécurité routière de la Ville.</p>
33	<p>Je ne m'exprime peut-être pas très clairement, mais là où l'avenue Viscount croise l'avenue Carling, j'ai l'impression qu'il n'y a actuellement aucune restriction de stationnement, ce qui permet aux personnes titulaires d'une carte d'invalidité d'y garer leur voiture. En changeant cette restriction en interdiction de stationner, les personnes titulaires d'une carte, d'un autocollant ou d'une plaque d'invalidité ne pourront plus s'y garer. Il s'agit là d'un cas de discrimination envers les personnes handicapées qui ne contribue en rien à améliorer la sécurité sur l'avenue Viscount. Merci.</p>	<p>Il n'est pas possible d'autoriser le stationnement dans cette section de l'avenue Viscount en raison de l'étroitesse de la chaussée et de la proximité de l'avenue Carling et de l'hôpital.</p>
34	<p>Les dos d'âne allongés sur l'avenue Viscount devraient être remplacés par une intersection surélevée à la hauteur de l'avenue Veteran, avec la possibilité d'aménager un passage surélevé pour piétons. Les intersections surélevées ralentissent la circulation aux endroits les plus dangereux et favoriseraient la réduction de la vitesse dans la rue. Un passage surélevé pour piétons améliorerait également la sécurité des piétons à l'intersection. Les avenues Viscount et Veteran devraient également être rétrécies à 7,5 mètres afin de favoriser la circulation lente et l'atteinte de la limite de</p>	<p>Une étude sur la possibilité d'installer un passage pour piétons à l'intersection des avenues Viscount et Veteran a été réalisée, mais cette mesure n'a pas été recommandée, car elle ne répondait pas aux critères relatifs au volume de circulation. La plantation de végétation dans l'îlot central de l'avenue Viscount sera étudiée en tenant compte des infrastructures souterraines, de la proximité des bordures et du déneigement ainsi que des lignes de visibilité pour les automobilistes.</p>

	30 km/h. Il faudrait aussi planter davantage d'arbres dans l'îlot central de l'avenue Viscount.	
35	Pour toutes les rues, il faudrait envisager de planter des arbres dans les banquettes (là où cela est proposé) et de planter davantage d'arbres derrière les trottoirs, là où les propriétaires fonciers y sont favorables. Il faudrait également envisager de planter des arbres supplémentaires sur tout l'îlot central de la place Harrold. Il faudrait également réduire la largeur de la place Harrold à six mètres (d'autant plus qu'elle deviendra à sens unique, six mètres étant largement suffisants pour le stationnement et une voie de circulation). Les dos d'âne allongés semblent également inutiles sur la place Harrold en raison de l'impasse et des virages serrés.	Des arbres seront plantés dans les limites du projet, là où l'espace le permet, ainsi que dans les espaces verts le long de la place Harrold. Des dos d'âne allongés sont proposés sur la place Harrold, à l'ouest de l'avenue Veteran, pour la sécurité des usagers du parc et des passages pour piétons.
36	Des trottoirs en continu devraient être aménagés aux intersections des rues transversales (plus précisément à la hauteur de l'avenue Viscount, du chemin Merivale et de l'avenue Carling). Il faudrait de plus considérer la possibilité d'aménager un passage surélevé pour piétons sur le chemin Merivale.	Des passages pour piétons surélevés en béton sont proposés à l'intersection de l'avenue Viscount et de l'avenue Carling. La mise en place de mesures de modération de la circulation pour la voie de transit du chemin Merivale ne fait pas partie de la portée de ce projet. Cependant, l'équipe responsable du projet visant le chemin Merivale est au fait du problème et mettra en œuvre les mesures de modération de la circulation qui s'imposent. Le passage pour piétons peint et signalisé sera remis en place après les travaux.
37	Je suis toujours très préoccupé par les restrictions relatives au stationnement prévues dans cette proposition. Je sais que des résidents ont exprimé leur vive inquiétude à ce sujet lors de séances d'information, mais il semble qu'aucun changement n'ait été apporté. Compte tenu notamment des futurs aménagements qui ne prévoient pas de places de stationnement pour les résidents, la situation risque de devenir un véritable casse-tête.	Commentaire noté. Les restrictions relatives au stationnement et le nombre de places de stationnement disponibles ont été examinés en fonction du rétrécissement proposé des voies visant à permettre d'élargir les trottoirs, conformément aux normes actuelles de la Ville, ainsi que de ramener la largeur de la chaussée aux largeurs prescrites dans les lignes directrices de la Ville concernant les rues où la vitesse est limitée à 30 km/h. Ils ont également été examinés à la lumière du souhait des résidents de maintenir un certain nombre de places de stationnement dans le secteur tout en limitant le stationnement des visiteurs de l'hôpital ou d'ailleurs.
38	Bien que j'apprécie les mesures de modération de la circulation et l'élargissement des trottoirs, je me demande si la Ville pourrait prendre en considération l'ajout de terrain aux abords des propriétés plutôt que de simplement prolonger les trottoirs. Ce projet a-t-il pour but de faire en sorte que la largeur des trottoirs soit conforme aux normes d'accessibilité? Une combinaison de mesures serait-elle envisageable dans ce cas-ci? Nous avons perdu plusieurs arbres matures sur l'avenue Viscount au cours des derniers mois, et un peu plus de terrain permettrait aux arbres actuels de croître et de développer leurs racines.	Dans la plupart des cas, l'arrière des trottoirs actuels sera maintenu ou rapproché de la rue, dans la mesure où cela est possible. Lorsque l'arrière du trottoir sera rapproché de la rue, l'espace supplémentaire ainsi créé sera utilisé pour agrandir les pelouses.
39	Y a-t-il des plans pour les banquettes gazonnées? Encore une fois, je préférerais que le terrain en bordure des propriétés soit prolongé.	Des arbres seront plantés dans les limites du projet, là où l'espace le permet.

	Si ce bout de terrain doit être transformé en banquettes gazonnées, pourrait-on envisager d'y planter des plantes indigènes qui favorisent les écosystèmes plutôt que simplement du gazon? Je suis triste d'apprendre qu'un arbre sera abattu dans le triangle formé par le chemin Merivale et l'avenue Viscount, mais je suis heureux que l'on compte replanter des arbres indigènes.	
40	Bien que je sois un fervent défenseur de la réduction des espaces réservés aux voitures, y compris le stationnement, je suis très préoccupé par le fait que vous proposiez toujours que l'avenue Viscount, du côté du chemin Merivale, perde plus de la moitié des places de stationnement dont il dispose actuellement. Je dirais que c'est très préoccupant compte tenu de l'ampleur des projets d'aménagement le long du couloir de l'avenue Carling, où les promoteurs n'offrent plus de stationnement à tous les résidents, voire à aucun résident. Cela pourrait-il nuire à la réussite des projets d'aménagement?	Nous apprécions votre commentaire, mais l'équipe responsable du projet n'est pas qualifiée pour discuter des questions liées aux projets résidentiels et aux conditions du marché.
41	L'élargissement des trottoirs et la mise en place de mesures de modération de la circulation sont d'excellentes idées. Il serait bien que certaines zones asphaltées soient transformées en espaces verts pour accueillir des plantes ou des arbres. Nous perdons beaucoup de vieux arbres dans notre rue et nous devons les replanter. À l'heure où la Ville cherche à augmenter le nombre d'arbres, la création de nouveaux espaces où planter des arbres et de la végétation sera très utile.	Des arbres seront plantés dans toute la zone couverte par le projet, là où l'espace le permet, y compris dans les espaces verts de la place Harrold et dans le nouveau parc créé par la suppression des voies près des deux extrémités de la place Harrold.
42	Il serait bon d'avoir davantage de prises d'eaux pluviales. La nôtre, qui est située à l'intersection du chemin Merivale et de l'avenue Carling, est bloquée par la neige déblayée en hiver. Si elle était plus près de l'avenue Viscount et d'une entrée de cour, les voisins pourraient la dégager et la voir. À l'heure actuelle, il y a beaucoup d'accumulation d'eau aux numéros 90 et 92 de l'avenue Viscount, ce qui rend le trottoir dangereux et parfois impraticable pour les piétons.	Les études techniques prévoient l'installation de puisards supplémentaires qui seront placés stratégiquement aux points bas du nouveau profil de la chaussée.
43	Pourquoi faut-il rétrécir la rue à ce point? Je m'inquiète vraiment pour le déneigement, qui est déjà assez compliqué comme ça. Je serais prêt à sacrifier une partie de ma pelouse pour conserver la largeur de la chaussée actuelle. La plupart des hivers, j'ai beaucoup de mal à sortir de mon entrée de cour en toute sécurité étant donné l'étroitesse de la rue. De plus, je pense qu'il n'est pas possible de	Le Plan d'action stratégique en matière de sécurité routière approuvé par le Conseil recommande que les rues résidentielles, au moment de leur réfection, soient des rues où la vitesse sera limitée à 30 km/h. Cette recommandation, combinée à l'élargissement des trottoirs afin de respecter les normes de la Ville, justifie le rétrécissement de la chaussée. La largeur proposée pour l'avenue Veteran répond aux exigences minimales pour le stationnement sur un côté de la rue et la circulation dans les deux sens.

	rétrécir davantage l'avenue Veteran en hiver, car il y a des places de stationnement d'un côté (principalement utilisées par le personnel de l'hôpital).	
44	Pourquoi faut-il aménager un passage surélevé pour piétons à l'intersection des avenues Viscount et Carling? Je m'inquiète pour l'entretien hivernal, car on déneige fréquemment l'avenue Carling en laissant un gros amoncellement de neige à l'extrémité de l'avenue Viscount. Si rehausse la hauteur du passage, il sera encore plus difficile pour les automobilistes de sortir de l'avenue Viscount pour s'engager sur l'avenue Carling en hiver. On compte de nombreuses situations où des automobilistes se sont retrouvés enlisés dans la neige en essayant d'entrer dans l'avenue Viscount depuis l'avenue Carling ou vice versa.	Les équipes de la Ville chargées de l'entretien des routes en hiver ont été consultées au sujet des plans de chaussée proposés et sont habituées à déneiger et à déglacer les passages surélevés pour piétons.
45	Pourquoi ces restrictions extrêmes concernant le stationnement? Pourquoi ces mesures extrêmes de modération de la circulation sur la place Harrold? Je comprends que ces mesures soient utiles sur l'avenue Viscount, en particulier en direction de l'avenue Carling, où la vitesse est plus élevée au coin de la rue.	Il faut limiter le stationnement à un seul côté de la rue, car la largeur proposée permet d'élargir les trottoirs, conformément aux normes actuelles de la Ville, ainsi que de ramener la largeur de la chaussée aux largeurs prescrites dans les lignes directrices de la Ville concernant les rues où la vitesse est limitée à 30 km/h, lesquelles ne permettent pas le stationnement des deux côtés de la rue. En ce qui concerne la place Harrold, l'équipe responsable du projet estime qu'environ le même nombre de places de stationnement sera maintenu après les travaux. Des dos d'âne allongés sont proposés sur la place Harrold, à l'ouest de l'avenue Veteran, pour la sécurité des usagers du parc et des passages pour piétons.
46	Je reste préoccupé par le rétrécissement de la chaussée. En particulier à l'angle des avenues Viscount et Carling, en face de l'Hôpital Royal d'Ottawa, où la largeur passe à sept mètres (avec des passages piétons surélevés). Je sais qu'il sera interdit de s'arrêter au début de la rue. Mais en hiver, cela posera tout de même un problème en raison de la neige et de l'étroitesse de la chaussée. Il sera difficile pour deux voitures de tourner en même temps à sept mètres. Et je suis sûr que les gros camions de livraison continueront de stationner là pour faire leurs livraisons au Bowman's Bar and Grill.	Les équipes de la Ville chargées de l'entretien des routes en hiver ont été consultées au sujet des plans de chaussée proposés et sont habituées à déneiger et à déglacer les passages surélevés pour piétons. Les camions de livraison ne sont pas autorisés à s'arrêter sur l'avenue Viscount.
47	Concernant les trottoirs : que signifie « prévoir des banquettes à divers endroits »? (Selon le dictionnaire, une banquette est « une plate-bande de terre ou de gazon qui borde une voie publique ».)	Zones gazonnées ou à surface minéralisée entre les bordures et les trottoirs.